

34 - *Ministre de la Promotion de la Jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service civique*, M. Sidi Tiémoko TOURE.

35 - *Ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de l'Indemnisation des Victimes*, Mme Mariatou KONE.

36 - *Ministre des Droits de l'Homme et des Libertés publiques*, Mme Paulette Badjo EZOUHEU.

Art. 2. — Le présent décret abroge le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2013-505 du 25 juillet 2013, n° 2013-784, n° 2013-785, n° 2013-786 du 19 novembre 2013, n° 2014-89 du 12 mars 2014, n° 2015-334, n° 2015-335 et n° 2015-336 du 13 mai 2015.

Art. 3. — Le Premier Ministre, chef du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 12 janvier 2016.

_____ Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2016-05 du 12 janvier 2016 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2010-58 du 27 avril 2010 déterminant les attributions et l'organisation du Secrétariat général du Gouvernement et abrogeant le décret n° 95-21 du 20 janvier 1995 ;

Vu le décret n° 2016-02 du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1. — Mme Eliane Atté BIMANAGBO, mle 253 403-C, préfet, grade 1, 1^{er} échelon, est nommée secrétaire général du Gouvernement.

Art. 2. — L'intéressée aura droit aux avantages et indemnités prévus par les textes en vigueur.

Art. 3. — Le Premier Ministre, chef du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 12 janvier 2016.

_____ Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2016-06 du 12 janvier 2016 portant nomination du directeur de Cabinet du Premier Ministre.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du Premier Ministre, chef du Gouvernement,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2016-02 du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1. — M. Théophile Ahoua N'DOLI est nommé directeur de Cabinet du Premier Ministre, avec rang de ministre.

Art. 2. — L'intéressé aura droit aux indemnités et avantages prévus par les textes en vigueur.

Art. 3. — Le Premier Ministre, chef du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 12 janvier 2016.

_____ Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2016-07 du 12 janvier 2016 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement adjoint.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2010-58 du 27 avril 2010 déterminant les attributions et l'organisation du Secrétariat général du Gouvernement et abrogeant le décret n° 95-21 du 20 janvier 1995 ;

Vu le décret n° 2016-02 du 6 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2016-04 du 12 janvier 2016 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1. — M. Roger Anamboulie Charlemagne DAH, mle 253 410-E, magistrat hors hiérarchie groupe B avant 3 ans, est nommé secrétaire général du Gouvernement adjoint.

Art. 2. L'intéressé aura droit aux avantages et indemnités prévus par les textes en vigueur.

Art. 3. — Le Premier Ministre, chef du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 12 janvier 2016.

_____ Alassane OUATTARA.

DECRET n° 2016-08 du 12 janvier 2016 portant nomination du secrétaire du Conseil national de Sécurité.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2012-786 du 8 août 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de Sécurité, en abrégé C.N.S, tel que modifié par les décrets n° 2013-419 du 10 juin 2013, n° 2014-182 du 10 avril 2014 et n° 2015-05 du 12 janvier 2015 ;

Vu le décret n° 2016-03 du 12 janvier 2016 portant nomination de ministres d'Etat et de ministres à la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1. — M. Fidèle Gboroton SARASSORO, conseiller spécial à la Présidence de la République, assistant spécial du Président de la République, est nommé secrétaire du Conseil national de Sécurité.